

**Président :** Philippe GERMAIN

**Présents :** Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Laurence TIREL, Anne-Marie MENARD, Mathilde DERUYANT, Christian BAUDRY, Sandrine QUINTIN, Rose-Marie BAUDRY, André PÉPIN

**Absents :** Henri AVRIL (donne procuration à Loïc PORCHER), Nicolas LEMOULAND (excusé)

**Secrétaire :** Etienne GUICHARD est désigné secrétaire de séance.

---

Compte-rendu de  
la réunion du 12  
avril 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 12 avril 2018.

---

2018/010  
FINANCES  
Attribution des  
subventions

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'A.S.C.F. en date du 18 mai qui fait part de la mise en sommeil provisoire de l'association pour la rentrée prochaine. D'autre part, il indique que l'association « Les Amis de Jean Langlais » sollicite une subvention d'un montant de 800 € pour l'organisation du prochain festival. De plus, l'association « U.N.C. de la Fontenelle » sollicite une subvention suite à l'acquisition d'un mat avec fourreau, pavillon et guirlande du centenaire. Enfin, il fait part de la demande de l'association « Carrefours culturels du Couesnon » concernant le spectacle « Antrain 93 ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Union Nationale des Anciens Combattants	370 €
- Association les Amis de Jean Langlais	800 €
- A.C.C.A	200 €
- Restaurants du Cœur	100 €
- Carrefours culturels du Couesnon	500 €
- Rêves de clown	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 070 €</b>

---

2018/011  
FINANCES  
Décision  
modificative n°1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT  
Dépenses :  
Article 2046 op.66 + 9 348.98 €  
Article 2041511 - 9 348.98 €

---

**2018/012**  
**BATIMENTS**  
**COMMUNAUX**  
Rénovation de la  
toiture de la  
mairie

Monsieur le Maire indique que la toiture de la mairie doit être rénovée. Trois entreprises ont été sollicitées et deux devis ont été réceptionnés. Ainsi, il fait part des propositions de l'entreprise DESPREAUX-ALINE pour un montant de 14 392.40 € H.T. et de l'entreprise LAMER JEREMY pour un montant de 14 807.41 € H.T. Par ailleurs, il précise que des devis concernant l'isolation du bâtiment ont été sollicités et, qu'à ce titre, des subventions pourront être sollicitées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- accepter le devis de l'entreprise DESPREAUX-ALINE d'un montant de 14 392.40 € H.T.
- imputer la dépense à la section d'investissement
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

**2018/013**  
**BATIMENTS**  
**COMMUNAUX**  
Remplacement de  
la marmite à gaz  
de la salle  
polyvalente

Monsieur le Maire présente le devis de la société COMPTOIR DE BRETAGNE d'un montant de 2 950 € H.T. concernant le remplacement de la marmite à gaz à chauffage direct de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- accepter le devis de l'entreprise COMPTOIR DE BRETAGNE d'un montant de 2 950.00 € H.T.
- imputer la dépense à la section d'investissement
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

**2018/014**  
**BATIMENTS**  
**COMMUNAUX**  
Convention de  
prestation de  
service avec  
COUESNON –  
MARCHES DE  
BRETAGNE  
concernant la  
maintenance des  
défibrillateurs

Monsieur le Maire fait part de la proposition de COUESNON – MARCHES DE BRETAGNE concernant la maintenance des défibrillateurs. La prestation de base d'un montant de 121.44 € T.T.C. par appareil comprend :

- Une vérification par semestre comprenant la vérification de l'appareil avec un logiciel, un contrôle visuel de l'appareil et de son armoire, le nettoyage de l'appareil et de l'armoire
- La rédaction d'un compte-rendu
- Un contrôle visuel trimestriel

En option, des prestations supplémentaires peuvent être demandées sur la base d'un coût horaire de 25.30 € H.T. :

- Déclenchement de l'alarme
- Conseils techniques
- Vérification supplémentaire

Cette prestation ne comprend pas la fourniture des matériels, le remplacement des électrodes ou batteries.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- accepter la prestation de base de COUESNON – MARCHES DE BRETAGNE concernant la maintenance des défibrillateurs
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

**2018/015**  
**INTERCOM-**  
**MUNALITE**  
Désignation d'un  
membre  
suppléant au SIE  
ANTRAIN

Monsieur le Maire signale que, suite à la démission du Conseil Municipal de Monsieur Jean GILLIERS, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant au SIE ANTRAIN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne Monsieur André PEPIN, délégué suppléant au SIE ANTRAIN.

**2018/016**  
**INTERCOM-**  
**MUNALITE**  
**Modification**  
**des statuts du**  
**SIE ANTRAIN**

Monsieur le Maire fait part du courrier du SIE ANTRAIN sollicitant l'avis du conseil municipal suite à sa délibération n°2018/001 en date du 12/04/2018 concernant l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel et de la modification des statuts qui en découle. Il précise que cette modification a pour conséquence la transformation du SIE ANTRAIN en syndicat mixte et une nouvelle composition (4 représentants de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel en remplacement des délégués des communes de Sougéal et de Vieux Viel).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la modification des statuts du SIE ANTRAIN.

**2018/017**  
**ADMINIS-**  
**TRATION**  
**GENERALE**  
**Mise en place**  
**de l'opération**  
**Argent de**  
**poche**

Monsieur le Maire propose d'ajouter cette question à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Il propose de reconduire l'opération « Argent de poche » qui consiste à proposer à des jeunes de 16 à 18 ans, pendant les vacances scolaires, des petits chantiers de proximité (désherbage, peinture, entretien espaces publics etc....) en contrepartie d'une rémunération fixée à 15 € pour 3 heures maximum par jour, durant la semaine du 30 juillet au 03 août.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de proposer ce dispositif aux jeunes de 16 à 18 ans, en contrepartie d'une rémunération fixée à 15 € pour 3 heures maximum par jour.

**2018/018**  
**COMMUNE**  
**NOUVELLE**  
**Point sur**  
**l'avancée de la**  
**création de la**  
**commune**  
**nouvelle**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de charte. Il ajoute également que la consultation des habitants pour le choix du nom se déroulera le samedi 09 juin de 10h00 à 17h00 à la mairie.

10h00 – 11h00	11h00 – 12h00	12h00 – 13h00	13h00 – 14h00	14h00 – 15h00	15h00 – 16h00	16h00 – 17h00
GUICHARD	PEPIN	GERMAIN	PORCHER	LEBELTEL	LEBELTEL	QUINTIN
C. BAUDRY	GUICHARD	HALAIS	DEROYANT	PORCHER	LEMOULAND	MENARD

# TABLEAU DES DELIBERATIONS

2018/010	FINANCES : Attribution des subventions
2018/011	FINANCES : Décision modificative n°1
2018/012	BATIMENTS COMMUNAUX : Rénovation de la toiture de la mairie
2018/013	BATIMENTS COMMUNAUX : Remplacement de la marmite à gaz de la salle polyvalente
2018/014	BATIMENTS COMMUNAUX : Convention de prestation de service avec COUESNON – MARCHES DE BRETAGNE concernant la maintenance des défibrillateurs
2018/015	INTERCOMMUNALITE : Désignation d'un membre suppléant au SIE ANTRAIN
2018/016	INTERCOMMUNALITE : Modification des statuts du SIE ANTRAIN
2018/017	ADMINISTRATION GENERALE : Mise en place de l'opération Argent de poche
2018/018	COMMUNE NOUVELLE : Point sur l'avancée de la création de la commune nouvelle

Philippe GERMAIN		Mathilde DERoyANT	
Etienne GUICHARD		Nicolas LEMOULAND	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	